

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 2 mai 2016 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2016-05-202

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . de radier l'item numéro 26 « raccordement du puits Boire numéro 6 – contrôles et essais en chantier, laboratoire – mandat »
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration

3. adoption du procès-verbal
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. dépôt du rapport financier de l'année 2015
9. transfert de sommes de l'excédent de l'exercice financier 2015 à différents surplus accumulés non affectés et écritures comptables à effectuer
10. amendements et rapport budgétaires
11. règlement numéro 2016-04-818 – certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
12. calendrier de conservation des documents – destruction de documents
13. Semaine de la Municipalité du 29 mai au 4 juin 2016
14. vacances 2015 du directeur général et secrétaire-trésorier

Sécurité publique

15. service des incendies – nombre d'interventions
16. récompense, élèves-brigadiers
17. adoption du règlement numéro 2016-05-820 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2009-08-677 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 »

Transport

18. chemin du 10^e rang et de la rue Blanchard – plans, devis et surveillance des travaux

19. avis de motion – règlement décrétant des travaux de réhabilitation (décohesionnement, rechargement, pavage) et de reconstruction sur la rue Blanchard et une partie du chemin du 10^e rang et autorisant un emprunt pour en payer le coût
20. remplacement d'un ponceau 2016 – adjudication du contrat
21. réparation des nids-de-poule étés 2016, 2017 et 2018 – adjudication du contrat
22. éclairage public – achat de fixtures au DEL
23. camion Peterbilt – châssis et benne saleuse
24. stationnement du garage municipal – travaux d'asphaltage

Hygiène du milieu

25. raccordement du puits Boire numéro 6 – services professionnels en ingénierie
26. item radié
27. usine de filtration – réfection de la toiture – adjudication du contrat
28. bac de 240 litres
29. avis de motion – règlement fixant les tarifs pour la vente de bacs
30. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) – adhésion

Santé et bien-être

31. Office municipal d'habitation – états financiers 2015

Aménagement, urbanisme et développement

32. avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621
33. adoption du premier projet de règlement numéro 2016-07-821 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
34. premier projet de règlement numéro 2016-07-821 – assemblée publique aux fins de consultation
35. adoption du second projet de règlement numéro 2016-06-819 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
36. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2015-11-0001 – immeuble situé sur l'actuel lot 478-14 du cadastre du Canton de Wickham soit au 1006, rue Principale
37. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2016-02-0002 – immeuble situé sur l'actuel lot 576P du cadastre du Canton de Wickham soit pour la construction d'une nouvelle résidence au 835, rue du Pacifique
38. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2016-03-0001 – immeuble situé sur l'actuel lot 478P du cadastre du Canton de Wickham soit au 940, rue Principale
39. demande de modification au règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour l'ajout d'un usage commercial sur l'actuel lot 604P du cadastre du Canton de Wickham soit au 728, rue Martin

Loisirs et culture

40. Parc du centre communautaire – achat de nouveaux modules de jeux
41. adoption du règlement numéro 2016-05-822 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2010-06-688 fixant les tarifs de location du terrain de balle, des terrains de soccer et de la patinoire »
42. adoption du règlement numéro 2016-05-823 intitulé « Règlement établissant des tarifs pour les photocopies effectuées avec le photocopieur de la Médiathèque et pour la location de certains équipements »
43. soccer été 2016 – remboursement
44. Maison des jeunes de Wickham – Fête nationale 2016
45. terrain de balle – ajout de prises électriques et accès
46. Loisirs socioculturels – rapport financier au 31 décembre 2015
47. course St-Jean – édition 2016

Autres

- 48. varia
- 49. correspondances
- 50. période de questions
- 51. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-203

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 19 avril 2016, ils renoncent à leurs lectures.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 19 avril 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi de dossier.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 188 069.56 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2016-05-204

6. RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

a) Relevé des opérations bancaires

Le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 25 mars 2016 au 23 avril 2016 été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 25 mars 2016 au 23 avril 2016 178 890.45 \$

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 23 avril 2016 1 498 250.74 \$

d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

Le conseil prend connaissance des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 26 076.34 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016 43 449.40 \$

Frais de déplacements versés et de repas remboursés
du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2016 390.63 \$

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 135 592.90 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par le conseiller Bertrand Massé

Samedi le 23 avril 2016 avait lieu la cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec Monsieur Michel Doyon. Cette cérémonie permet de reconnaître les implications de personnes de 65 ans et plus qui se sont démarquées et qui sont toujours actives au niveau du bénévolat. Quatre personnes de Wickham ont été reconnues soient Élisabeth Pétrin, Louise Fournier, Réal Trottier et Jean Yergeau.

b) par la mairesse Carole Côté :

Le 5 avril 2016 : Réunion du Conseil d'administration de l'OMH de Wickham;

Le 6 avril 2016 : Rencontre pour embâcle sur la Rivière St-Germain;

Le 7 avril 2016 : Remise des bourses aux étudiants du Cégep de Drummondville. La bourse d'étude a été remise à Pier-Olivier Chagnon;

Le 13 avril 2016 : Cogesaf organise une rencontre avec les municipalités concernées par la Rivière Saint-Germain;

Le 13 avril 2016 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond;

Le 17 avril 2016 : Brunch des bénévoles;

Le 21 avril 2016 : Rencontre organisée par le Cogesaf « La Gestion durable des eaux pluviales »;

Les 22 et 23 avril 2016 : Congrès du Regroupement des offices d'habitation du Québec;

Le 25 avril 2016 : AGA de l'Association cycliste Drummond-Foster.

8. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2015

Conformément à la loi, un avis public a été publié le 20 avril 2016 à l'effet qu'il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2015 lors de la séance ordinaire du 2 mai 2016 à 20 h.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier de l'année 2015.

Lecture est faite du rapport du vérificateur externe sur les états financiers consolidés.

Le rapport montre :

un excédent en 2015	236 714 \$
un surplus accumulé non affecté	209 830 \$
un surplus accumulé réservé pour le remplacement ou l'achat d'équipements	59 384 \$
un surplus accumulé réservé pour l'entretien, la réparation ou construction de bâtiments	85 639 \$
un surplus accumulé réservé pour l'achat, le remplacement d'équipement d'infrastructures et jeux	32 820 \$
un surplus accumulé pour la réforme cadastrale	25 000 \$
un surplus accumulé réservé pour l'agrandissement du parc industriel	86 272 \$
un surplus accumulé réservé pour équipements informatiques et / ou site Internet	26 265 \$
un fonds de roulement autorisé	350 000 \$
un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	185 128 \$
un fonds réservé pour la vidange des étangs et les équipements des eaux usées	18 566 \$
un investissement net dans les éléments d'actif à long terme	7 459 285 \$

2016-05-205 9. TRANSFERT DE SOMMES DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2015 À DIFFÉRENTS SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS ET ÉCRITURES COMPTABLES À EFFECTUER

Attendu que le Conseil est d'avis de transférer des sommes de l'excédent de l'exercice financier 2015 aux différents surplus accumulés non affectés;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de transférer une somme de 47 000 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2015 dans le surplus accumulé non affecté pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements;
- . d'autoriser le transfert d'une somme de 47 000 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2015 dans le surplus accumulé non affecté pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments;
- . d'autoriser le transfert d'une somme de 5 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2015 dans le surplus accumulé non affecté pour les travaux de rénovation cadastrale;
- . d'autoriser le transfert d'une somme de 47 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2015 dans le surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements et d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux;
- . d'autoriser le transfert d'une somme de 12 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2015 dans le surplus accumulé non affecté pour le remplacement, l'achat d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site web;
- . de créer un nouveau surplus accumulé non affecté appelé « achat d'une génératrice » et d'y transférer une somme de 24 000 \$ provenant de l'excédent de l'exercice financier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-206 10. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES

Année 2015

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux, d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2015 portant les numéros d'écritures 2010500256 à 201500261 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2015 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2015 montrant un surplus de 236 713.83 \$ suite au dépôt du rapport financier 2015. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Année 2016

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2016 portant les numéros d'écriture 201600034 à 201600039, 201600043 à 201600045 et 201600048 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 25 avril 2016 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2016 montrant un surplus 27 858.49 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04-818 – CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 2016-04-818 intitulé « Règlement décrétant des travaux pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration et un emprunt pour en payer les coûts »;

- 2016-05-207 12. CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS – DESTRUCTION DE DOCUMENTS**
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'approuver la liste des documents à détruire en 2016 et ce, conformément au calendrier de conservation des documents. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-05-208 13. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DU 29 MAI AU 4 JUIN 2016**
Attendu que la Semaine de la Municipalité se tient du 29 mai au 4 juin 2016;
Attendu que la Municipalité organise depuis quelques années des activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux de publier les activités organisées dans le cadre de la Semaine de la Municipalité qui se tiendra lundi le 30 mai 2016 dans www.wickham.ca, l'Info Wickham de mai 2016 et sur l'enseigne numérique. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-05-209 14. VACANCES 2015 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**
Attendu qu'il reste un solde de 67.94 heures à la banque de vacances 2015 du directeur général et secrétaire-trésorier;
Attendu que selon le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier les vacances doivent être prises dans l'année qui suit l'année de référence;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de reporter le solde des vacances 2015 du directeur général et secrétaire-trésorier en 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 15. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS**
Le Conseil est informé que le service des incendies a répondu à 5 appels pour la période du 17 mars 2016 au 26 avril 2016 dont 4 sur notre territoire et 1 en entraide.
- 2016-05-210 16. RÉCOMPENSE, ÉLÈVES-BRIGADIERS**
Attendu que des jeunes de Wickham fréquentant l'École Saint-Jean assument la fonction d'élèves-brigadiers;
Attendu que la demande reçue de l'École St-Jean respecte la politique sur l'aide pouvant être accordée par la Municipalité;
Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser un déboursé au montant de 250 \$ à l'École St-Jean comme aide financière pour la remise de récompenses aux élèves-brigadiers de l'école. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-05-211 17. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05-820 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-08-677 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 »**
Attendu que l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016;
Attendu que l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* édicte que lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;
Attendu que le règlement modificatif devra prévoir, en conformité avec le règlement pris par le gouvernement, soit le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016, le nouveau montant de la taxe, soit 0.46 \$ et la date à compter de laquelle la taxe est imposée, soit le 1^{er} août 2016;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux que le règlement numéro 2016-05-820 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2009-08-677 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05-820

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-08-677 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Article 1

L'article 2 du règlement numéro 2009-08-677 est remplacé par le suivant :

Article 2

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-05-212 18. CHEMIN DU 10^e RANG ET DE LA RUE BLANCHARD – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Attendu le dépôt de l'étude d'infrastructure pour la réfection du chemin du 10^e rang et de la rue Blanchard;

Attendu que la Municipalité juge les 2 options recommandées par Les Services exp inc. dans l'étude d'infrastructure pour la réfection de la rue Blanchard et du 10^e rang trop onéreuses soit un coût variant entre 715 \$ et 788 \$ plus taxes du mètre linéaire;

Attendu que la Municipalité est d'avis de faire le même type de travaux que dans le chemin du 9^e rang soit des travaux de réhabilitation (décohésionnement, rechargement, pavage) et de reconstruction sur une partie de la rue Blanchard et du 10^e rang et que le coût pour ces travaux est évalué à environ 380 \$ plus taxes du mètre linéaire;

Attendu qu'une somme de 708 000 \$ est prévue au budget 2016 pour la réfection de la rue Blanchard et du chemin du 10^e rang payable par la TECQ 2014-2018;

Attendu que le Conseil est d'avis de faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau local pour un budget supplémentaire de 200 000 \$;

Attendu que la dépense en honoraire professionnel est évaluée à moins de 25 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des offres de services auprès de différentes firmes d'ingénierie pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du chemin du 10^e rang et de la rue Blanchard sur une longueur à déterminer. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-213 19. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION (DÉCOHÉSIONNEMENT, RECHARGEMENT, PAVAGE) ET DE RECONSTRUCTION SUR LA RUE BLANCHARD ET UNE PARTIE DU CHEMIN DU 10^e RANG ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT

La conseillère Raymonde Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de réhabilitation (décohésionnement, rechargement, pavage) et de reconstruction sur la rue Blanchard et sur une partie du chemin du 10^e rang et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2016-05-214 20. REMPLACEMENT D'UN PONCEAU 2016 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour le remplacement d'un ponceau 2016 non loin du 1505, 7^e rang.

Attendu qu'une somme de 10 000 \$ est prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'adjuger le contrat pour le remplacement d'un ponceau 2016 non loin du 1505, 7^e rang à Eurovia Québec Construction inc. pour le prix de 11 291.86 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Eurovia Québec Construction inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Eurovia Québec Construction inc.;
- . d'amender le poste budgétaire 0232026516 d'une somme de 310.97 \$ en prenant les deniers nécessaires du poste 0232020625.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-215 21. RÉPARATION DES NIDS-DE-POULE ÉTÉS 2016, 2017 ET 2018 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour la réparation des nids-de-poule étés 2016, 2017 et 2018;

Attendu que les sommes nécessaires sont prévues au budget pour la réparation des nids-de-poule été 2016;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'adjuger le contrat pour la réparation des nids-de-poule étés 2016, 2017 et 2018 à Eurovia Québec Construction inc. pour le prix de 21 564.71 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Eurovia Québec Construction inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Eurovia Québec Construction inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-216 22. ÉCLAIRAGE PUBLIC – ACHAT DE FIXTURES AU DEL

Attendu que le Conseil a entrepris en 2014 de réparer les luminaires de rues brisés par de l'éclairage DEL;

Attendu l'économie mensuelle en électricité d'un éclairage DEL au lieu d'un éclairage à vapeur de sodium;

Attendu les prix fournis par F. Houle Électrique Inc. pour des fixtures au DEL;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'acheter de F. Houle Électrique Inc. 5 fixtures DEL 90 watts avec photocell de marque Philips de Lumec au prix unitaire de 440 \$ taxes en sus conformément à la soumission du 26 avril 2016 pour réparer les luminaires de rues brisés;
- . de payer cette dépense en empruntant une somme de 2 309.73 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans dont un premier versement de 461.93 \$ en 2017 et 4 versements égaux de 461.95 \$ à compter de l'an 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-217 23. CAMION PETERBILT – CHÂSSIS ET BENNE SALEUSE

Attendu que le châssis et l'extérieur de la benne saleuse du camion Peterbilt doivent être sablés et peints;

Attendu la soumission déposée par Mario Boisvert pour sabler au jet de sable et pour peindre le châssis et l'extérieur de la benne saleuse du camion Peterbilt;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté de retenir les services de Mario Boisvert pour le prix forfaitaire de 5 450 \$ taxes en sus pour sabler au jet de sable et pour peindre le châssis et l'extérieur de la benne saleuse du camion Peterbilt conformément à la soumission du 21 octobre 2015. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-218 24. STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Attendu le parc aménagé sur le terrain du garage municipal par Wickham 150^e;

Attendu la proposition de Marc-André Paysagiste inc.;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'autoriser Marc-André Paysagiste inc. à effectuer les travaux d'asphaltage tel qu'indiqué dans son courriel du 25 avril 2016 pour le montant forfaitaire de 2 992.50 \$ taxes en sus;
- . d'amender les postes budgétaires concernés d'une somme de 3 141.75 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-219 25. RACCORDEMENT DU PUIS BOIRE NUMÉRO 6 – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE

Attendu la résolution numéro 2014-03-114;

Attendu l'étude hydrogéologique;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'aviser la firme d'Ingénierie WSP Canada inc. que la Municipalité a décidé de poursuivre les démarches prévues à l'échéancier révisé du 26 avril 2016 pour l'aménagement du puits Boire 6 (puits E). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-220 27. USINE DE FILTRATION – RÉFECTION DE LA TOITURE – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration;

Attendu la recommandation de Faucher Gauthier architectes;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'adjuger le contrat pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration à Les Toitures Daniel inc. pour le prix de 23 743.76 \$ taxes en sus conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 2016-04-818;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Les Toitures Daniel inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Les Toitures Daniel inc.;
- . que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2016-04-818.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2016-05-221 28. BAC DE 240 LITRES**
Attendu que la cueillette des bacs de recyclage et de déchets s'effectue aux 2 semaines;
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux de ne plus vendre de bacs de 240 litres pour les déchets et le recyclage lorsque l'inventaire sera épuisé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-05-222 29. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS POUR LA VENTE DE BACS**
La conseillère Raymonde Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement fixant les tarifs pour la vente de bacs et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.
- 2016-05-223 30. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ) – ADHÉSION**
Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'autoriser un déboursé au montant de 50 \$ au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec en paiement de l'adhésion pour une période d'un an et de nommer la mairesse Carole Côté comme personne déléguée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-05-224 31. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – ÉTATS FINANCIERS 2015**
Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 montrant un déficit 48 106 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-05-225 32. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621**
Le conseiller Ian Lacharité donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 dont l'objet est de permettre pour les façades avant d'un bâtiment principal situé dans les zones R-4, R-8, R-11, R-12, R-13 et R-15, 2 matériaux dont au moins 40 % de la façade est constituée de pierre ou de brique et que l'autre matériau couvrant le reste de la façade peut être constitué de vinyle, de la fiche de bois ou un revêtement de bois naturel et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.
- 2016-05-226 33. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-07-821 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »**
Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;
Attendu que la Municipalité souhaite modifier son règlement de zonage concernant les revêtements extérieurs des façades avant d'un bâtiment principal pour les zones R-4, R-8, R-11, R-12, R-13 et R-15;
Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue ce 2 mai 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que le premier projet de règlement numéro 2016-07-821 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-07-821

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite modifier son règlement de zonage concernant les revêtements extérieurs des façades avant d'un bâtiment principal, pour les zones R-4, R-8, R-11, R-12, R-13 et R-15;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 98.1 du règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant les façades avant des bâtiments principaux (matériaux extérieurs) est modifié comme suit :

- a) en remplaçant, l'alinéa qui se lit « Dans les zones R-4, R-8, R-11, R-12, R-13 et R-15, il est exigé que la façade avant d'un bâtiment principal soit constituée d'un seul revêtement extérieur pour l'ensemble de la façade avant. Ce revêtement peut être en brique, en pierre ou d'un parement constitué de fibre de bois (canaxel) ou autres revêtements de bois naturel. », par le texte suivant :

« Dans les zones R-4, R-8, R-11, R-12, R-13 et R-15, les normes suivantes s'appliquent :

1° Si la façade avant d'un bâtiment est constituée d'un seul revêtement, seul les revêtements de brique, de pierre ou un parement constitué de fibre de bois (cannexel) ou autres revêtements de bois naturel sont autorisés;

2° Si la façade avant d'un bâtiment est constituée de deux matériaux, la pierre ou la brique doit couvrir au moins 40 % de la façade avant. L'autre matériau peut être en vinyle, un revêtement constitué de fibre de bois (cannexel) ou tout autre revêtement de bois naturel. »

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2016-05-227

34. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-07-821 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de fixer au lundi le 6 juin 2016 à 19 h 45 à la salle du conseil la date de l'assemblée publique aux fins de consultation relativement au premier projet de règlement numéro 2016-07-821 et cette assemblée sera présidée par la mairesse ou le maire suppléant ou le conseiller désigné par la mairesse ou le maire suppléant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-228

35. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06-819 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'implantation de cloche à vêtements ou bac de recyclage de vêtements sur son territoire, sous réserve des dispositions suivantes soient de :

- limiter à une cloche à vêtements ou bac de recyclage de vêtements par terrain et permettre leur implantation dans la cour arrière seulement;
- permettre leur implantation dans les zones commerciales et publiques ayant front sur la route 139, à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que dans la zone RT-93 ayant également front sur la 139 mais située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- permettre leur implantation à une distance minimale de 2 mètres de toutes lignes de terrain;
- permettre d'être exploité par un organisme à but non lucratif;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 2 mai 2016; Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité que le second projet de règlement numéro 2016-06-819 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-06-819**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2006-09-621**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'implantation de cloche à vêtements ou bac de recyclage de vêtements sur son territoire, sous réserve des dispositions suivantes soient de :

- limiter à une cloche à vêtements ou bac de recyclage de vêtements par terrain et permettre leur implantation dans la cour arrière seulement;

- permettre leur implantation dans les zones commerciales et publiques ayant front sur la route 139, à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que dans la zone RT-93 ayant également front sur la 139 mais située à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- permettre leur implantation à une distance minimale de 2 mètres de toutes lignes de terrain;
- permettre d'être exploité par un organisme à but non lucratif;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 2 mai 2016;
Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue ce 4 avril 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 31 du règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant la cour arrière, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au 1^{er} alinéa, un paragraphe 28^o qui se lit comme suit :

« 28^o L'implantation d'une seule cloche à vêtements ou bac de recyclage de vêtements par terrain, dans les zones C-40, C-41, C-42, C-43, C-44, C-47, C-49, P-21, P-22, P-23 et RT-93, à au moins 2 m des lignes de terrain et pourvu que l'exploitation de la cloche ou le bac soit liée à un organisme à but non lucratif;

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2016-05-229

36. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2015-11-0001 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 478-14 DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 1006, RUE PRINCIPALE

Attendu que la dérogation mineure concerne une disposition relative au règlement de zonage;

Attendu que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la propriété visée par la demande est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu l'avis public publié le 5 avril 2016 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2015-11-0001 qui porte sur la construction d'un abri de 40.8 mètres par 7.32 mètres qui sera situé à 4 mètres de la ligne arrière au lieu de celle de 12 mètres prescrite au règlement de zonage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-230

37. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2016-02-0002 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 576P DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE AU 835, RUE DU PACIFIQUE

Attendu que la dérogation mineure concerne une disposition relative au règlement de zonage;

Attendu que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la propriété visée par la demande est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu l'avis public publié le 8 avril 2016 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2016-02-0002 qui porte sur la construction d'une nouvelle résidence au 835, rue du Pacifique dont la façade avant en autant qu'elle soit constituée de deux revêtements extérieurs soient de la pierre ou de la brique couvrant au moins 40% de la façade avant, l'autre matériau pouvant être en vinyle, un revêtement constitué de fibre de bois (cannexel) ou tout autre revêtement de bois naturel, au lieu d'un seul revêtement extérieur tel que prescrit au règlement de zonage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-231

38. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2016-03-0001 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 478P DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 940, RUE PRINCIPALE

Attendu que la dérogation mineure concerne une disposition relative au règlement de zonage;

Attendu que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la propriété visée par la demande est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la demande vise un bâtiment construit en 1985;

Attendu l'avis public publié le 8 avril 2016 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 2 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2016-03-0001 qui porte sur la régularisation du poulailler construit le 24 octobre 1985 concernant la marge de recul arrière de 5.6 mètres au lieu de celle de 10 mètres prescrite au règlement de zonage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-232 39. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 POUR L'AJOUT D'UN USAGE COMMERCIAL SUR L'ACTUEL LOT 604P DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 728, RUE MARTIN

Attendu que les demandeurs opèrent un commerce d'installation de chambre froide depuis 2003 au 728, rue Martin;

Attendu qu'il est impossible de prouver un droit acquis commercial sur cette propriété;

Attendu que la demande porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de ne pas modifier le règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour ajouter un usage commercial dans la zone résidentielle R-14 :

- afin de garder la tranquillité du secteur et de ne pas y augmenter l'achalandage;
- afin de regrouper les usages commerciaux et industriels dans le parc industriel et dans les zones où ces usages sont autorisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-233 40. PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT DE NOUVEAUX MODULES DE JEUX

Attendu les propositions reçues de différents fournisseurs;

Attendu que le plan d'action de la Politique familiale municipale prévoit l'installation de nouveaux modules de jeux dans le Parc du centre communautaire;

Attendu que le projet d'aménagement est évalué à 50 400 \$ taxes nettes;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'aménager les nouveaux modules de jeux sur la moitié du terrain de pétanque existant en prenant une dimension d'environ 12 mètres par 18 mètres;
- . de retenir la proposition portant le numéro de projet REF-P-00548 (soumission 2) de GO-ÉLAN et d'autoriser l'achat des 2 modules, de la balançoire en arche et du dôme pour le prix total de 23 799.76 \$ taxes en sus et livraison incluse;
- . d'autoriser l'achat du sable tamisé de Transport Fréchette, du bois traité chez Rosaire Mathieu Inc., des arbres (terre et engrais) de la Pépinière L'Avenir;
- . de demander des prix auprès de 2 fournisseurs pour le mobilier urbain;
- . de demander des prix auprès de 2 plombiers pour l'achat et l'installation d'un abreuvoir extérieur;
- . que l'installation et les autres travaux soient effectués par les cols bleus à l'exception de l'abreuvoir;
- . de payer ces dépenses en prenant les deniers nécessaires du surplus accumulé non affecté pour l'achat, le remplacement d'équipements et d'infrastructures de parcs et jeux;
- . de prévoir l'aménagement de la petite patinoire dans le stationnement du Centre communautaire au cours des prochains hivers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-234 41. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05-822 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-06-688 FIXANT DES TARIFS DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLE, DES TERRAINS DE SOCCER ET DE LA PATINOIRE »

Attendu la politique sur l'organisation des activités de loisirs et de culture adoptée le 7 mars 2016;

Attendu que les loisirs, sports et cultures, la participation citoyenne ainsi que les saines habitudes de vie font partie des champs d'actions spécifiques de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

Attendu que certaines activités sont tenues sur le terrain de balle, les terrains de soccer et la patinoire;

Attendu que le Conseil est d'avis de modifier la réglementation fixant les tarifs de location du terrain de balle, des terrains de soccer et de la patinoire;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que le règlement numéro 2016-05-822 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2010-06-688 fixant des tarifs de location du terrain de balle, des terrains de soccer et de la patinoire », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05-822

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-06-688 FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DU TERRAIN DE BALLE, DES TERRAINS DE SOCCER ET DE LA PATINOIRE

Attendu la politique sur l'organisation des activités de loisirs et de culture adoptée le 7 mars 2016;

Attendu que les loisirs, sports et cultures, la participation citoyenne ainsi que les saines habitudes de vie font partie des champs d'actions spécifiques de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

Attendu que certaines activités sont tenues sur le terrain de balle, les terrains de soccer et la patinoire;

Attendu que le Conseil est d'avis de modifier la réglementation fixant les tarifs de location du terrain de balle, des terrains de soccer et de la patinoire;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 19 avril 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Article 1

L'article 2 a) du règlement numéro 2010-06-688 est modifié et le nouvel article 2 a) se lit comme suit :

Article 2 – Location du terrain de balle

- a) La location du terrain de balle pour des joutes de balle est sans frais pour la personne domiciliée ou l'organisme municipal. Toutefois un dépôt de 125 \$ est exigé lors de la location. Le dépôt est remis à la fin de la location si aucun bris n'est constaté par la Municipalité.

Lorsqu'il s'agit d'une activité de loisirs, sports et cultures offerte à la population dans le cadre de la Politique sur l'organisation des activités de loisirs et de culture, aucun dépôt de location n'est exigé.

Article 2

L'article 3 a) du règlement numéro 2010-06-688 est modifié et le nouvel article 3 a) se lit comme suit :

Article 3 – Location des terrains de soccer

- a) La location d'un terrain de soccer pour des joutes de soccer est sans frais pour la personne domiciliée ou l'organisme municipal. Toutefois un dépôt de 125 \$ est exigé lors de la location. Le dépôt est remis à la fin de la location si aucun bris n'est constaté par la Municipalité.

Lorsqu'il s'agit d'une activité de loisirs, sports et cultures offerte à la population dans le cadre de la Politique sur l'organisation des activités de loisirs et de culture, aucun dépôt de location n'est exigé.

Article 3

L'article 4 a) du règlement numéro 2010-06-688 est modifié et le nouvel article 4 a) se lit comme suit :

Article 4 – Location de la patinoire

- a) La location de la patinoire pour jouer au hockey balle, au tennis ou au basketball en saison estivale est sans frais pour la personne domiciliée ou l'organisme municipal. Toutefois un dépôt de 125 \$ est exigé lors de la location. Le dépôt est remis à la fin de la location si aucun bris n'est constaté par la Municipalité. Le locataire s'il le désire, peut avoir accès au local des patineurs situé dans le Centre communautaire.

Lorsqu'il s'agit d'une activité de loisirs, sports et cultures offerte à la population dans le cadre de la Politique sur l'organisation des activités de loisirs et de culture, aucun dépôt de location n'est exigé.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2016-05-235

42. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05-823 INTITULÉ « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT DES TARIFS POUR LES PHOTOCOPIES EFFECTUÉES AVEC LE PHOTOCOPIEUR DE LA MÉDIATHÈQUE ET POUR LA LOCATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS »

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-236 43. SOCCER ÉTÉ 2016 – REMBOURSEMENT

Attendu qu'il n'y aura pas de soccer pour les catégories U-9 à U-18 vu que le nombre d'inscriptions est insuffisant;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'autoriser le remboursement des inscriptions de soccer pour les catégories U-9 à U-18 aux personnes qui ont payé comptant ou par débit. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-237 44. MAISON DES JEUNES DE WICKHAM – FÊTE NATIONALE 2016

Attendu la demande d'aide financière reçue de la Maison des jeunes de Wickham pour l'organisation de la Fête nationale 2016;

Attendu que les activités de la Fête nationale se tiendront sur le terrain de balle;

Attendu que cette demande respecte la politique sur l'aide pouvant être accordée par la Municipalité;

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2016;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'autoriser un déboursé au montant 5 000 \$ libellé à l'ordre de la Maison des jeunes de Wickham comme aide financière pour l'organisation de la Fête nationale 2016;
- . de demander à la Maison des jeunes de déposer une preuve d'assurance responsabilité pour la tenue des activités de la Fête nationale;
- . d'autoriser la tenue de la fête sur le terrain de balle et de permettre l'utilisation du Centre communautaire et du local des patineurs sans frais;
- . d'autoriser environ 48 heures de temps homme des cols bleus pour aider à préparer cette fête ainsi que pour démanteler et ramasser les équipements ainsi que faire le ménage;
- . d'autoriser la présence de 3 pompiers volontaires pour assurer la sécurité incendie lors des feux d'artifices et de joie et la présence d'un camion de pompier lors de la parade de vélo;
- . de demander la présence de la SIUCQ, si c'est possible, afin d'assurer les premiers soins au cours de la soirée ainsi que pour procéder à l'évacuation des lieux pour les feux d'artifices;
- . de demander à la Maison des jeunes de Wickham de déposer un rapport de revenus et de dépenses dans les 30 jours de la fin de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-05-238 45. TERRAIN DE BALLE – AJOUT DE PRISES ÉLECTRIQUES ET ACCÈS

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

46. LOISIRS SOCIOCULTURELS – RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Chaque membre du Conseil a reçu une copie des rapports financiers de l'année 2015 de Loisirs socioculturels.

2016-05-239 47. COURSE ST-JEAN – ÉDITION 2016

Attendu que la course St-Jean se tiendra jeudi le 5 mai 2016;

Attendu la demande reçue de l'École St-Jean;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'accepter que le tracé soit le même que celui de l'édition 2015 et de permettre la circulation locale seulement pendant la course sauf sur la rue Skiroule entre les rues St-Jean et Moreau où la circulation sera contrôlée par les cols bleus;
- . de fournir la signalisation nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

48. VARIA

49. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 1^{er} avril 2016 au 27 avril 2016 a été remise à chaque membre du Conseil.

50. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions suivantes demandent un suivi :

- . Jean-Claude Sarrazin – pourquoi niveler les accotements 2 fois par année;
- . Jean-Claude Sarrazin – ponceau à vérifier vis-à-vis l'étable de Roger Sarrazin;
- . Jean-Claude Sarrazin – vérifier état de la clôture de la réserve d'eau incendie du 7^e rang;
- . Guyllaum Deneault – pétition pour plus de sécurité sur la rue Blanchard près de la traverse de la piste cyclable à l'intersection de la rue du Pacifique.

2016-05-240

51. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que la présente séance soit levée à 21 h 38. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier